

## COMPTE RENDU

### BUREAU DE CLE

#### Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2021

##### **Membres présents :**

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| LESPETS Pierre        | Président de la CLE          |
| ARAMBURU Jean         | Maire de Valdrôme            |
| BAUDIN Pascal         | CC Diois                     |
| BLANC Ludwig          | SID                          |
| BRELY Christian       | FDAAPPMA26                   |
| CARSANA Olivier       | DDT-SEFEN                    |
| CHANTEPERDRIX Corinne | ARS                          |
| CHARMET Martine       | Conseillère départementale   |
| LEMERCIER Christophe  | Mairie de Crest              |
| MAGNON Gilles         | CC Crestois Pays de Saillans |
| MATHIEU Roger         | FRAPNA                       |
| TRON Frédéric         | SMRD                         |
| VEILLET Jean-Jacques  | ASL Boulc                    |

##### **Autres présents :**

|                   |                            |
|-------------------|----------------------------|
| ARNAUD David      | Animateur SAGE, SMRD       |
| CAILLET Christian | CCVD                       |
| DUVERT Fabien     | CCVD                       |
| FREY Sara         | CCVD                       |
| PETITJEAN Claire  | Appui à la rédaction, SMRD |
| SERRET Jean       | CCVD                       |

##### **Membres excusés :**

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| ACQUISTAPACE Salomé | UNICEM             |
| BREYNAT Philippe    | ADARII             |
| CROZIER Gérard      | CC du Val de Drôme |
| MATRON Jean-Pierre  | OFB                |
| SIVADE Eve          | Agence de l'eau    |

##### **Ordre du jour :**

- 1- Validation du CR du 30/08/21
- 2- Problématique et solutions pour l'irrigation de la vallée de la Drôme et le projet Crest Sud : présentation de la CCVD
- 3- Examen du projet de retenue à fins d'irrigation – commune de Montlaur-en-Diois
- 4- Questions diverses
  - Retour sur les commissions thématiques
  - Prochain bureau de la CLE pour examen du diagnostic du PLUi de la CC du Diois

Le Président accueille les participants et salue la présence de Jean SERRET, Président de la CCVD, accompagné de Christian CAILLET, vice-Président agriculture-irrigation à la CCVD ainsi que Fabien DUVERT et Sara FREY, respectivement DGS et chargée de mission eau à la CCVD.

Il les remercie d'avoir accepté l'invitation à ce bureau pour qu'ils puissent présenter le projet sur l'agriculture porté par la CCVD.

## **1. Validation du compte rendu du 30 août 2021**

***Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.***

Suite à la proposition de F. TRON, le Bureau de la CLE donne son accord pour que Cécile ROSSI, chargée de mission du SCOT vallée de la Drôme aval, participe aux travaux du Bureau de la CLE.

## **2. Problématique et solutions pour l'irrigation de la vallée de la Drôme et le projet Crest Sud : présentation de la CCVD**

J. SERRET expose la sollicitation de la CCVD par ses communes pour engager une réflexion sur la problématique de l'irrigation du territoire de Crest sud.

Il informe que la CCVD a d'ores et déjà constitué une réserve foncière de 15 ha en anticipation d'échanges fonciers à venir pour répondre à un futur projet s'il voyait le jour.

Il souligne l'enjeu prioritaire que constituent les usages de l'eau et de la terre agricole pour les élus et que, face au constat d'une fragilisation des exploitations agricoles dans un contexte de changement climatique, la CCVD a décidé une délégation spécifique de l'un de ses vice-présidents consacré à l'irrigation et de l'accompagner techniquement par une chargée de mission.

A ses yeux, l'eau est un facteur de développement et pas seulement agricole, et l'eau n'est pas le seul sujet comme en témoigne le travail engagé par la CCVD pour définir le stock de foncier de friche agricole qui pourrait contribuer à des mesures de compensation. Il signale que l'Etat a mandaté la SAFER pour un travail de ce type dans le cadre du projet de déviation de Livron - Lorient et que les études ont conduit à identifier 125 ha de friches agricoles et forestières dans un rayon de 15 km.

P. BAUDIN trouve intéressante la démarche engagée par la CCVD sur les friches agricoles dont pourrait s'inspirer les autres intercommunalités.

P. LESPETS remercie pour cette introduction mais souhaite que les débats se recentrent sur la problématique de la ressource en eau.

J. SERRET signale le travail confié au SMRD pour déterminer la ressource en eau réellement disponible sur des bases qu'il souhaite scientifiquement étayées.

C. BRELY affirme la nécessité d'une politique de l'eau construite en fonction des ressources disponibles et non pas en fonction des besoins et que cela soit au centre de la révision du SAGE.

R. MATHIEU indique que l'on dispose d'ores et déjà d'une bonne connaissance des ressources disponibles mais qu'en revanche, on ne connaît pas les impacts des fortes variations saisonnières à venir des précipitations. Il souhaite que les débats questionnent l'urbanisation envisagée demain et pas seulement au regard de l'eau que l'on pourra utiliser.

J. SERRET réaffirme la nécessité d'une démarche scientifique pour lutter contre les croyances et rappelle que des modèles sur les impacts du changement climatiques, développés par le LECA, sont disponibles.

P. LESPETS appelle à la sagesse dans le travail à venir sur les ressources disponibles.

J. SERRET demande un vote démocratique en CLE pour définir ce qui est disponible pour le territoire et que soient conduites des études économiques sur les bénéfices apportés par l'irrigation sur le territoire.

O. CARSANA comprend que l'on souhaite requestionner les constats mais il rappelle la fragilité du réseau d'irrigation de Crest sud en période estivale qui témoigne d'une iniquité des irrigants dans l'accès à la ressource en eau du fait des modalités de prélèvements sous contraintes par le respect d'un débit réservé.

Il souligne que les irrigants de Crest Sud prélèvent à 70% de leurs besoins nominaux et qu'en parallèle des procédures administratives sont en cours avec la révision de l'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) qui doit être achevée pour 2023.

Dans ce contexte, il expose que la Chambre d'agriculture, en tant qu'Organisme Unique des prélèvements agricoles, va devoir travailler sur le val de Drôme avec une urgence au niveau de Crest sud.

Il souligne que les volumes prélevables ne sont toujours pas respectés et qu'un décret récent<sup>1</sup> prévoit que les AUP contiennent désormais un programme de retour à l'équilibre quantitatif.

Il signale également que les modalités de prélèvement au droit du seuil SMARD sont fortement décriées du fait du non-respect du débit réservé, hormis lors de la campagne d'irrigation 2021, atypique sur le plan hydrologique. A ce titre, il ne pense pas que les dérogations accordées jusque-là puissent perdurer et il juge qu'il faudra justifier de nouvelles modalités de prélèvement dès 2022.

Il entend qu'il n'y a pas forcément de solution aujourd'hui mais, face aux échéances réglementaires de reconquête du bon état écologique des masses d'eau en 2027 et d'une situation de Crest Sud en souffrance, il attend un travail dynamique du Syndicat d'Irrigation Drômois dans ce domaine dès l'été prochain.

J. SERRET signale que la CCVD a un projet de gestion globale du foncier en particulier pour Crest Sud avec des finances dédiées.

P LESPETS souhaite à ce stade pouvoir entendre L. BLANC, représentant du SID, et C. CAILLET, également agriculteur et vice-président en charge de l'irrigation à la CCVD.

Au préalable, il souligne l'urgence de la réponse attendue de la part du monde agricole et invite le SID à s'emparer urgemment de ce dossier. Il appelle à un coup d'accélérateur pour trouver des solutions, ensemble au sein de la CLE, pour le maintien de l'existant voire le développement. Il en profite pour partager qu'il prévoit prochainement une rencontre avec le Président de la Chambre d'Agriculture pour affiner les liens entre la CLE et la Chambre.

L. BLANC signale que l'urgence évoquée date de 20 ans et qu'il trouve dommage le couperet qui est posé aujourd'hui tout en signalant les lourdeurs administratives qui entravent l'avancement des projets. Il rappelle à ce titre les difficultés du projet de maillage par les eaux du Rhône, validé depuis de nombreuses années mais qui se trouve aujourd'hui dans une impasse technique pour la traversée sous les voies SNCF.

Il regrette que l'agriculture sous montrée du doigt alors que des efforts sont réalisés et des solutions recherchées depuis de nombreuses années. En témoigne le barrage de Juanon, dont il rappelle qu'il a fait l'unanimité et qui a permis de libérer des volumes prélevables importants pour l'irrigation, mais qui est une solution qu'il juge incomplète pour répondre aux difficultés des irrigants.

Il entend les arguments de la DDT, l'effet couperet pouvant faire avancer, mais il alerte sur les conséquences si aucune solution n'est trouvée pour Crest Sud.

Il informe que des discussions techniques sont en cours pour faire transiter de l'eau supplémentaire depuis Crest Nord vers Crest Sud et que les travaux d'accroissement de la réserve de Choméane sont en cours mais avec de la perte de temps dans leur réalisation.

C. CAILLET remercie son Président J. SERRET pour la délégation dédiée à l'irrigation qu'il lui a confiée tout en reconnaissant qu'il connaît mal le métier d'irrigant. Il souhaite cependant témoigner des efforts d'ores et déjà réalisés par le monde agricole. Il appelle à une prise de conscience d'un couperet pour Crest Sud pour 2022 et insiste sur l'étude des friches agricoles qui peut participer à la solution.

J. SERRET souligne que le travail de la CCVD est à une autre échelle de temps d'horizon 10-20 ans et C. CAILLET rappelle à ce titre la prospective agricole 2050 lancée dans le cadre du Territoire d'Innovation Biovallée à l'échelle des 3 intercos et coordonnée par la CCVD. Il informe que l'eau a bien été identifiée dans cette réflexion comme une forte contrainte dont il faut tenir compte pour l'avenir et que l'irrigation est vitale pour tous les citoyens.

C. BRELY affirme qu'il n'est plus possible de prélever les mêmes volumes qu'il y a 20 ans et alerte sur la situation qui sera encore pire s'il n'y a plus d'eau pour personne demain. Il rappelle que l'Agence de l'eau tire la sonnette d'alarme depuis 2008 sur ce sujet. Il souhaite que les agriculteurs puissent vivre de leur travail mais il appelle à ce que soient revus les objectifs de rendement des productions pour les rendre compatibles avec la ressource en eau et que cela nécessite une politique d'accompagnement du monde agricole pour les amener sur une autre voie.

J. SERRET souligne qu'il faudra également composer demain avec les enjeux de refroidissement des centrales nucléaires qui nécessitent de l'eau dans le Rhône et la Drôme.

Sur ce sujet, P. LESPETS informe de la rencontre qui s'est tenue avec la CNR pour aborder l'avenir de la ressource en eau du Rhône et le plan d'action de la CNR intitulé « Plan 5 Rhône ». Il rapporte qu'une partie de la ressource en eau du Rhône est encore fléchée pour de l'irrigation.

J. SERRET ne croit pas possible que l'on soit incapable de forer sous les voies SNCF.

---

<sup>1</sup> Décret du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations des crises liées à la sécheresse

P. LESPETS témoigne d'une réunion sur le projet d'interconnexion des eaux du Rhône et qui l'amène à ne donner raison à personne, la situation étant le fruit de résultats incorrects des études géotechniques préalables et de coûts mal estimés et désormais difficilement pris en charge par le SID.

J. SERRET rappelle que ce projet ne faisait déjà pas l'unanimité au sein de la profession agricole.

L. BLANC témoigne des modestes finances du SID pour porter d'importants projets. Il signale que le budget est difficilement à l'équilibre et il se dit le premier à regretter que le forçage ait du mal à se faire. Il dit avoir conscience des responsabilités du SID et il est preneur de toutes les solutions.

P. LESPETS rappelle que les modélisations des débits du Rhône à l'horizon 2070 tendent vers une baisse de -40%<sup>2</sup> et que des travaux sont en cours pour la reconquête des zones humides, notamment sur la partie Suisse du Rhône.

Il appelle à ce que des solutions pour le bassin Drôme soient recherchées à tous les niveaux en travaillant notamment sur le ralentissement des écoulements de l'eau.

J. SERRET témoigne à son tour de la fonte des glaciers qu'il a pu observer au mont Rose [ndlr : situé à la frontière entre Suisse et Italie] et qui constitue une perte de stockage d'eau en amont.

R. MATHIEU souhaite exprimer qu'il n'a jamais été question de stigmatiser les agriculteurs mais de veiller à ce qu'il y ait de l'eau pour tout le monde sinon ce sera la guerre de l'eau. Il dit aussi avoir bien conscience des efforts déjà réalisés par les irrigants.

L. BLANC revient sur le levier réglementaire au niveau du seuil SMARD et il pense que le respect du débit réservé ne permettra pas de régler tous les problèmes rencontrés sur les nappes. Il se dit favorable pour ouvrir ce débat mais signale que la pression est très forte sur le monde agricole. Il demande à ce que les autres acteurs se mettent un peu à leur place et il appelle à des économies d'eau pour tous les usages, y compris dans l'AEP qu'il estime sacralisée alors qu'une grande partie des eaux prélevées pour cet usage sert au lavage.

Il indique que la préoccupation des volumes porte essentiellement sur le monde agricole et il appelle à ne pas perdre de vue la complexité des moyens de production et leur réalité économique. Il signale que le monde agricole se questionne en permanence mais qu'il ne communique sans doute pas assez dessus.

P. BAUDIN estime, en tant que maire, que c'est d'abord aux communes de montrer l'exemple et qu'il faut qu'elles travaillent à leur niveau sur les rendements de réseau.

J. SERRET indique que le travail sur le foncier ne doit pas seulement permettre du stockage d'eau pour l'agriculture mais peut-être aussi pour l'eau potable en prenant pour exemple les retenues développées dans l'arrière-pays Montpellierain. Il souhaite que soient apportées des solutions pour les différents usages de l'eau. Il rappelle les études menées sur le karst de la Gervanne pour le soutien d'étiage de la Drôme et la décision unanime de la CLE de réserver cette ressource pour l'alimentation en eau potable.

O. CARSANA revient sur la problématique de Crest Sud et souligne que le reproche porte sur l'absence d'étude de l'impact de la modulation du débit réservé sur les milieux à l'aval du seuil SMARD. Il regrette que le SID se repose trop sur cette modulation du débit réservé alors qu'il faudrait que soient étudiées des alternatives comme la compensation de la modulation par une diminution des prélèvements par les irrigants individuels qui prélèvent dans les alluvions.

J. SERRET rappelle à ce titre que les irrigants individuels rassemblés au sein d'ADARII représentent près de 500 ha irrigués et qu'il est nécessaire d'engager un travail avec eux.

C. BRELY attire l'attention sur la méconnaissance des forages individuels. Il partage que le questionnement actuel est d'ampleur nationale et qu'il ne s'agirait pas de refaire les erreurs de certains pays limitrophes comme l'Espagne.

P. LESPETS remercie J. SERRET ainsi que ses collaborateurs d'avoir participé à ces échanges et conclue en disant qu'il sera nécessaire de se revoir pour avancer.

Il conclue ce point en appelant à l'unité dans la CLE pour réaliser un travail commun pour le territoire.

---

<sup>2</sup> D'après « Explore 2070 », le Rhône verrait son débit annuel moyen diminuer de -10 à -40 % et son débit d'étiage de -10 à -60 %

### 3. Examen du projet de retenue à fins d'irrigation – commune de Montlaur-en-Diois

P. LESPETS rappelle que ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'échanges lors du dernier Bureau et qu'il avait été alors décidé de reporter l'émission d'un avis du fait du trop grand nombre de membres du Bureau absents.

D. ARNAUD expose brièvement les caractéristiques du projet qui ont conduit à proposer un avis favorable à savoir 1/ projet de retenue hors cours d'eau et 2/ prélèvement en dehors de la période d'étiage.

Il revient sur le point de vigilance apporté par l'OFB quant à l'exception à la règle sur le gel des surfaces irriguées et sur lequel il apporte des précisions.

Pour mémoire, il est prévu à la règle n°1 du SAGE en vigueur : « Ce gel [ndlr : des surfaces irriguées] ne s'applique pas aux extensions localisées de surfaces dont la ressource n'est pas prélevée en eaux superficielles et nappes d'accompagnement pendant la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre [...]. »

D. ARNAUD explique qu'après échange avec C. FERMOND, rédactrice du SAGE adopté en 2013, la notion « d'extension localisée » répond au principe de ne pas donner un blanc-seing à des extensions irraisonnées des surfaces. Cela renvoie à deux critères, non rédigés dans la règle : 1/ l'augmentation des surfaces doit s'effectuer sur un périmètre restreint et 2/ les nouvelles parcelles doivent être cartographiées.

Il souligne que le projet répond à ces deux critères et confirme que l'exception à la règle peut s'appliquer.

P. LESPETS remercie les services pour ces précisions qui confirment la proposition initiale et souhaite désormais un temps de débat.

P. BAUDIN remercie le Président d'avoir remis ce point à l'ordre du jour pour débattre du sujet ; les échanges de mails se révèlent insuffisants à ses yeux pour construire une décision collective selon l'esprit d'un « parlement de l'eau ». Il regrette dans les échanges de mail l'emploi du terme « bassine » qui ne semble pas correspondre à la réalité du projet et qui lui semble un terme péjoratif pour qualifier des retenues en contexte de plaine céréalières. Il estime important le choix des mots pour ne pas cristalliser les positions.

Il évoque également sa rencontre avec M. MANCIP, porteur du projet, qui lui a indiqué que son autorisation de prélèvement portait auparavant sur 90000 m<sup>3</sup> contre 50000 m<sup>3</sup> aujourd'hui et qu'il souhaite avant tout sécuriser l'irrigation de ses noyers. En ce qui concerne l'installation de la fille de M. MANCIP sur l'exploitation, le projet est encore flou mais comporterait l'irrigation de 3 ha de prairies pour un troupeau laitier avec atelier de transformation.

F. TRON regrette que l'ensemble des éléments rapportés aujourd'hui ne figurent pas dans le dossier du pétitionnaire et remercie pour les informations complémentaires qui permettent plus de finesse dans l'analyse. Il se dit par ailleurs gêné d'émettre un avis au regard du SAGE en vigueur alors que les travaux de révision ont cours en parallèle.

Il souhaite que soit émis un avis réservé à ce projet pour attirer l'attention des porteurs de projet sur les intentions de la CLE d'un développement maîtrisé des retenues.

L. BLANC demande si la réserve porte sur l'impact potentiel des retenues. De son côté, il se dit favorable à ce projet car il estime qu'il apporte plus d'impacts positifs que négatifs pour le territoire. Il évoque « la prudence agricole » qui, selon lui, a conduit l'exploitant à prévoir une ressource en cas de coup dur et non pour un objectif d'utilisation du volume stocké dans son intégralité. Il s'accorde néanmoins sur les incertitudes qui demeurent quant à la gestion des volumes prélevés par le pétitionnaire dans le futur.

J.J. VEILLET souligne que les prélèvements sont prévus en dehors de la période d'étiage car les conditions d'écoulement dans le ravin sont limitées durant cette période. Il demande si l'influence de la retenue pourrait être significative sur les transferts d'eau vers la nappe en période de hautes eaux.

O. CARSANA rappelle qu'il s'agit d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et donc non soumis à étude d'impact et que l'avis attendu doit être exprimé au regard du SAGE en vigueur. Le projet ne prévoit pas de prélèvement en cours d'eau ni lors de la période d'étiage, la seule chose qui manquerait est l'analyse de l'impact cumulé du projet en application du SDAGE. Il souligne que cet aspect n'a jusque-là jamais été demandé dans les projets et qu'il faudrait être en mesure de clarifier ce qui est attendu pour qualifier l'impact cumulé significatif. Les travaux de révision du SAGE doivent conduire ce type de réflexion en dépassant les problèmes de sémantique. Il pourrait notamment être envisagé que les volumes stockés viennent en substitution aux volumes prélevés dans la rivière.

R. MATHIEU souhaite que le côté émotionnel soit écarté de l'analyse des dossiers et rappelle que le rôle de la CLE est de tenir compte de la ressource en eau uniquement. Il note, qu'en l'état actuel du SAGE, le projet est compatible mais il penche aussi pour émettre un avis réservé afin d'éviter de donner un signal que demain tout sera possible.

C. LEMERCIER indique qu'il avait pris le soin de donner son avis par écrit sur le projet et il rappelle que le terme « bassine » n'est pas péjoratif car il renvoie à une définition précise. Il estime que beaucoup trop d'éléments sont imprécis comme l'atteste l'emploi du conditionnel dans le dossier. Il souhaite que ce type de projet s'intègre dans une approche globale pour faire face à l'insuffisance de la ressource. Il propose que soit précisé dans le nouveau SAGE la volonté de plus de sobriété et l'emploi de culture moins consommatrices d'eau. Il suggère que l'avis mentionne l'interdiction de l'usage des vannes pour le remplissage de la retenue en période estivale mais pose la question du contrôle qui est un point faible à sécuriser à l'avenir. Enfin, il souscrit à la suggestion qu'en contrepartie du projet, le pétitionnaire s'engage à une baisse de ses prélèvements dans la Drôme.

C. BRELY demande des précisions sur les volumes prélevés actuellement en période d'étiage. Il questionne également l'évolution de la période d'étiage et en conséquence l'impact des remplissages hivernaux en cas d'hivers secs. Il souhaite exprimer un avis réservé par le manque de précisions et notamment l'absence d'une étude d'impact cumulé.

O. CARSANA souligne que les prélèvements hivernaux ne sont pas encadrés aujourd'hui, mais qu'ils pourraient l'être demain au regard des faibles débits l'hiver. Des recommandations pourraient à l'avenir être édictées pour éviter le remplissage des retenues en dessous d'un débit plancher, en donnant l'exemple du module interannuel comme valeur seuil. Il estime que l'étude à venir pour l'adaptation des usages au changement climatique pourrait tout aussi bien questionner la valeur des volumes prélevables que la période sur laquelle ils s'appliquent. Il propose que les volumes prévus au stockage soient déduits des volumes autorisés par l'OUGC en période contrainte.

R. MATHIEU juge qu'il faut rester équitable et qu'il ne faut pas appliquer à ce projet des contraintes nouvelles qui jusque-là n'ont jamais été édictées.

Pour M. CHARMET, le pétitionnaire respecte le protocole « retenues » signé en fin d'année dernière entre tous les partenaires et propose à ce titre de ne pas faire peser de contraintes supplémentaires à ce projet.

C. BRELY informe que la fédération de pêche est bien signataire du protocole « retenues » mais à la double condition que chaque projet fasse l'objet d'une étude au cas par cas et d'une unanimité des avis des partenaires sur les projets.

P. BAUDIN fait remarquer que le nombre de retenues à l'avenir peut rester limité en prenant pour exemple la vallée de l'Ennuyée dans le secteur de Nyons où leurs développements s'est vite arrêté à 5 ou 6 retenues malgré la peur d'un large déploiement exprimée avant les projets. Il signale que M. MANCIPIA a déjà engagé des frais d'étude dans ce projet de l'ordre de 10 000€ et que l'on pourrait se servir de ce projet pour mesurer l'impact d'une retenue. Il souligne que l'irrigation relève d'une injustice dans l'accès à l'eau entre les agriculteurs, postulat partagé par M. CHARMET.

L. BLANC rejoint P. BAUDIN sur le fait que ce projet pourrait être pilote sur le bassin tout en soulignant qu'il y a nécessité de bien comprendre de quoi on parle, comme en témoignent les échanges pour savoir si le volume de 40 000 m<sup>3</sup> est journalier ou pour l'ensemble de la période d'étiage. Il juge que l'enjeu est avant tout une question de proportion de l'impact que pourrait avoir un tel projet sur les milieux. Enfin, il indique les volumes prélevables devraient être établis pour l'année entière et que l'impact des prélèvements hors période d'étiage soit étudié.

P. LESPETS remercie les participants pour l'ensemble des interventions qu'il juge être autant de points de réflexion à intégrer aux travaux de révision du SAGE. Il fait remarquer, à ce titre, la très forte ambition que porte l'ensemble des participants pour le nouveau SAGE tout en soulignant qu'il s'agit d'un outil à portée réglementaire qu'il s'agira ensuite d'appliquer.

Il souhaite faire un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer sur l'avis à prononcer.

P. BAUDIN, M. CHARMET, J.J. VEILLET, C. CHANTEPERDRIX, L. BLANC et P. LESPETS se disent favorables.

C. LEMERCIER confirme son avis défavorable.

R. MATHIEU, C. BRELY, F. TRON réaffirment leurs avis réservés.

### **A la majorité, le Bureau exprime un avis favorable au projet.**

P. LESPETS remercie pour cet avis et l'ensemble des opinions exprimées. Il en profite pour souligner le non-sens agronomique du gel des surfaces irriguées qui se confronte à la nécessité de

rotations des cultures. Il estime que le volume prélevable est entendable mais qu'il faut laisser au monde agricole la possibilité d'effectuer les rotations nécessaires à leurs systèmes d'exploitation.

#### **4. Actualités et questions diverses**

##### Date du prochain Bureau pour examen du diagnostic du PLUi de la Communauté de communes du Diois

La date de remise de l'avis étant fixé au 10/11/2021 il est collectivement décidé que **le prochain Bureau se déroulera le mercredi 3 novembre après midi.**

D. ARNAUD informe qu'une réunion des personnes publiques associées se déroulera préalablement le lundi 11 octobre à laquelle la CC Diois a bien voulu inviter la CLE.

Le Bureau donne son accord pour qu'il soit fait état lors de cette rencontre des problématiques de disponibilité de la ressource qui semble manquer à ce stade dans le document diagnostic du PLUi.

##### Retour sur les commissions thématiques

P. LESPETS invite chaque vice-président en charge des commissions thématiques à dresser un rapide bilan de cette première série de rencontres.

D. ARNAUD présente au préalable les taux de participation de chacun des collèges aux différentes commissions avec des manques de participation de certains : monde agricole peu présents sauf à la CT4, élus très peu représentés à la CT1... Ce qui pourrait nécessiter des relances pour retrouver une bonne représentativité de la CLE dans les commissions.

C. LEMERCIER présente les sujets prégnants de la CT1 « efficacité du SAGE », à savoir sortir du « consensus mou » par l'édiction de règles claires et applicables, la nécessité de travailler à la résilience au changement climatique avec l'étude à venir, l'importance d'un observatoire pour effectuer un suivi rigoureux.

M. CHARMET, en charge de la CT2 – Milieux aquatiques et cadre de vie, souligne la très belle journée consacrée à cette thématique en remerciant l'équipe de la réserve des ramières pour leur accueil et l'organisation de la matinée sur le terrain. Elle relève que les travaux de l'après-midi ont mis en évidence la nécessité de travailler préférentiellement sur une entrée préservation des milieux plutôt que préservation des espèces, la problématique du foncier pour assoir les stratégies et les actions, le Plan de gestion des Zones Humides à rapidement mettre en chantier, la gestion des activités de loisirs pour limiter les impacts.

G. MAGNON en charge de la CT3 – qualité de l'eau et des milieux a dû quitter le bureau à 10h30 et n'a pas pu se prêter à l'exercice. D. ARNAUD expose que les débats témoignent d'un besoin constant de connaissances de la part des participants sur la qualité de l'eau et que le travail doit permettre d'avancer sur l'intégration des zones de sauvegarde pour l'AEP dans le SAGE.

P. BAUDIN revient sur la CT4 – partage de l'eau qui s'est déroulée à Montlaur-en-Diois en introduisant le temps limité que disposent les acteurs pour écrire un SAGE qui revêt une telle importance pour le territoire. Le choix des mots revêt toute son importance comme en témoignent les échanges lors de cette CT et il souhaite que les discussions puissent s'appuyer sur des chiffres consolidés et actualisés. Les principaux sujets portent sur quelle agriculture demain en lien avec quelle alimentation sur notre territoire avec quels circuits de distribution, quel cadre pour les retenues collinaires. Il rapporte qu'il a même été promis par la FRAPNA « du sang et des larmes » pour accompagner les changements nécessaires et il espère qu'on s'arrêtera aux larmes.

F. TRON en vice-président de la CT5 – Inondation et aménagements, revient sur cet exercice nouveau pour lui et soulignant que la visite de terrain du matin sur la digue de Pontaix a été fortement appréciée en abordant les problématiques d'érosion, de décharges, d'inondation. Il relève la prégnance de la problématique de Printegarde aux cours des échanges de l'après midi qu'il souhaite mieux cadrer à l'avenir. Il souligne l'effort de pédagogie mis en œuvre pour décrypter les différents d'aléas et les liens entre CT2 et CT5. Il est également apparu la nécessité de revoir les systèmes d'alerte, la Drôme ne figurant pas parmi les cours d'eau surveillés dans l'outil Vigicrues. Enfin il souligne la nécessité de moyens accrus pour travailler sur des thématiques qui concernent pour l'essentiel le Domaine Public Fluvial.

P. LESPETS conclue la séance en remerciant l'ensemble des participants et les services pour la qualité des échanges.

*La séance est close à 12h00.*